

## Un(e) Chargé(e) de Mission – « Accueil & mobilité - Chaîne des Puys / Faille de Limagne »

CDD – Contrat de projet 18 mois  
CONTRACTUEL DE CATÉGORIE B

### TERRITOIRE ET CONTEXTE



#### Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Territoire rural, de moyenne montagne, situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et au cœur de l'Auvergne, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un le plus grand de France métropolitaine.

Il se distingue par de nombreux patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles :

- > un volcanisme exceptionnel, tant dans la diversité de ses formes que de son étalement géographique
- > 3 massifs montagneux : Chaîne de Puys, Massif du Sancy, Massif du Cantal
- > 5 grands paysages qui organisent le territoire en régions naturelles :
  - . les Monts Dômes, ponctués par les 80 cratères de la Chaîne des Puys
  - . les reliefs accentués des Monts Dore
  - . les grands espaces du Cézallier
  - . le plateau verdoyant de l'Artense, la seule région non volcanique du Parc
  - . l'imposant stratovolcan cantalien
- > une mosaïque de milieux naturels, notamment forestiers (1/3 du Parc) et prairiaux (240 000 ha)
- > 60% du territoire reconnu pour le haut intérêt de sa biodiversité et près de 200 sites naturels remarquables
- > des ressources aquatiques de qualité : 3 400 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides (240 dans le Cézallier et l'Artense)
- > une culture traditionnelle vivante : architecture ancienne en pierre volcanique, patrimoine historique et immatériel riche, savoir-faire propres et produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane, pierre volcanique...).

#### Chiffres clés

- . Surface : près 400 000 hectares
- . Taille : 120 km du Nord au Sud
- . Altitudes : de 400 à 1886 mètres
- . Collectivités : 147 communes, 12 groupements de communes
- . Acteurs locaux : environ 90 000 habitants



#### Le projet du territoire

Le territoire est actuellement classé en « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » de 2013 à 2028. Sa **charte** constitue le projet de territoire adopté par les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région, ainsi que l'État.

Au regard des enjeux locaux, elle prévoit des mesures et principes en faveur, à fois, de la préservation des paysages et milieux naturels remarquables, ainsi qu'au développement économique et culturel durable du territoire. Visant la préservation et valorisation des patrimoines du territoire, la charte en vigueur du Parc traite du lien culturel et social, du



Cette stratégie a pour objectifs de :

- 1) Organiser l'accueil des visiteurs à l'échelle du territoire, pour mieux répartir la fréquentation entre les différents sites (désengorgement des secteurs sur-fréquentés) et sur les villages à proximité : planifier les aménagements réalisés par les gestionnaires (CD63/PNRVA), optimiser les équipements d'accueil sur l'ensemble du territoire, réduire les conflits d'usages liés à une fréquentation diffuse ;
- 2) Déployer des solutions de mobilité alternatives et réduire l'usage de la voiture sur le territoire (renforcement et coordination de l'offre de transports en commun, centralisation des stationnements, points d'intermodalités, déploiement d'itinéraires de modes actifs) et en réduire les externalités négatives ;
- 3) Constituer un levier pour accompagner la transition d'un territoire habité, en capitalisant sur l'importante fréquentation touristique, récréative et résidentielle pour le déploiement de solutions de mobilité moins carbonées. Les visiteurs « récréatifs ».

Ce projet est lauréat de l'appel à projet « Gestion des flux touristiques » d'ATOUT FRANCE qui le finance partiellement, au côté de l'ANCT pour le financement du poste.

## MISSION ET OBJECTIFS ASSIGNES

Sous la responsabilité de la directrice « Patrimoine mondial Chaîne des puys / faille de Limagne », le(a) chargé(e) de mission – accueil et mobilité – pilotera l'élaboration de la stratégie « Accueil et mobilité » de la Chaîne des Puys / faille de Limagne en lien avec le chargé de mission « Urbanisme et Paysage ».

Il aura pour mission de :

- Animer la démarche auprès des différents partenaires identifiés, en développant des outils de concertation adaptés ;
- Monter et conduire une étude stratégique qui sera confiée à un groupement pluridisciplinaire (mobilité, tourisme, urbanisme, paysage) ;
- Élaborer avec les bureaux d'étude le plan d'action 'accueil et mobilités' ;
- Assurer le suivi de l'étude et du marché de prestation intellectuelle ;
- Faire le lien entre cette stratégie et les différentes missions et services du SMPNRVA ;
- Animer, coordonner et participer à la mise en œuvre des actions avec les organismes partenaires ;
- Appuyer techniquement les collectivités et organismes partenaires dans leurs projets relatifs à l'accueil, aux déplacements et aux mobilités (schéma cyclables, covoiturage, aménagement des sites...).

## PROFIL RECHERCHE

**Formation :** formation supérieure dans le domaine de la mobilité, de l'aménagement du territoire, du paysage ou de gestion de projets territoriaux, diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5).

**Expérience :** Débutant accepté. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont un plus. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, un CAUE ou une Agence d'urbanisme serait un atout.

**Compétences requises :**

- Connaissance des collectivités territoriales et des pratiques administratives associées (commande publique, subventions...)
- Connaissance des missions et du fonctionnement d'un Parc naturel régional ;
- Connaissance technique des modes de transport et de déplacement ;
- Connaissance des politiques et outils de l'urbanisme, de la planification et du paysage : SCOT, PLU(i), Plan de paysage, etc. ;
- Capacité à planifier et à rendre compte ;
- Capacités d'animation : conduite de réunion, démarches de concertation auprès de socio-professionnels ;
- Capacités rédactionnelles et de communication ;
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus ;
- Connaissance des logiciels SIG (QGIS) ;
- Permis B indispensable.

## INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

**Durée du contrat** : 18 mois à temps complet

**Rémunération** : selon expérience + régime indemnitaire

**Basé** : Siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Montlosier, 63970 Aydat)

**Déplacements** : fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur, avec véhicule de service

**Entretien** : Le mercredi 24 juillet

**Poste à pourvoir** : dès que possible

**Contacts et renseignements au Syndicat mixte du Parc** :

**Romain CHALAYE**

Chargé de mission Urbanisme et Paysage  
Direction « Patrimoine mondial Chaîne des Puys-faille de Limagne »  
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne  
T 04 73 65 64 18 | Mail [rchalaye@parcdesvolcans.fr](mailto:rchalaye@parcdesvolcans.fr)

## CANDIDATURE

Envoyer **CV** et **lettre de motivation**

**Avant le 15 juillet 2024**

À l'**attention du Président** du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

**de préférence en utilisant le formulaire proposé sur l'offre en ligne sur le site du Parc** (accessible depuis cette page <https://www.agir.parcdesvolcans.fr/offres-emplois-stages>),

Ou sinon par mail : [asancho@parcdesvolcans.fr](mailto:asancho@parcdesvolcans.fr)